

À Monsieur le ministre de l'Education nationale

## Lettre ouverte sur les modalités d'évaluation des diplômes dans la voie professionnelle.

Monsieur le Ministre,

Avec sa réforme de la voie professionnelle, le ministère a décidé de manière unilatérale la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF). Ainsi, pour la session 2012, la part du CCF représentera plus de 90% de l'évaluation du diplôme du baccalauréat professionnel. Quasiment toutes les disciplines, tous les niveaux de formations et tous les diplômes sont maintenant concernés. Cette décision n'est pas sans conséquences sur la situation des personnels, sur le fonctionnement des lycées professionnels ainsi que sur les contenus de formation enseignés et donc à terme sur la reconnaissance des diplômes.

Depuis l'introduction du CCF dans l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel, les personnels nous ont mandatés pour dénoncer les dérives qui y sont associées. La mise en œuvre concrète du CCF varie encore aujourd'hui selon les disciplines, les formations, les académies, les établissements et rien ne semble réellement mis en œuvre pour y remédier. De surcroît, les CCF se déroulant pendant la formation, ils diminuent d'autant le temps accordé aux enseignements.

Par ailleurs, cette généralisation des CCF fait peser de graves menaces à la fois sur les pratiques professionnelles des enseignants et sur les contenus enseignés, puis, par voie de conséquence, sur la valeur et la reconnaissance des diplômes. Non contente de briser l'anonymat, d'entraîner une augmentation importante des tâches administratives pour les enseignants, et de poser de sérieux problèmes d'organisation dans les établissements, la généralisation du CCF accroît encore les distorsions entre les exigences des référentiels et les contenus réellement étudiés. Elle permet des certifications de plus en plus déconnectées de la globalité des programmes d'enseignement. En effet, avec le CCF l'évaluation ne porte que sur une partie du référentiel, sans mutualisation des sujets, ni harmonisation nationale à la différence de l'examen terminal.

Si le diplôme reste théoriquement national, sa valeur concrète n'en sera plus que locale : l'apparente et rassurante régularité des évaluations en CCF se révélera bientôt trompeuse et masquera mal les inégalités ainsi engendrées sur le territoire. Par cette analyse, le SNUEP-FSU considère qu'à partir de la session 2012, le Bac Pro deviendra un diplôme « *maison* » décerné par le biais d'examens locaux et déplore que le caractère national d'un examen soit sacrifié au nom d'une unique logique comptable. Quel manque d'ambition pour l'enseignement professionnel public!

Dès cette année, les diplômes intermédiaires de BEP et CAP seront délivrés avec plus de 90 % des épreuves en CCF. L'observation des conditions d'évaluation conforte l'analyse du SNUEP-FSU : Les référentiels des diplômes intermédiaires sont souvent en décalage avec le programme de première

professionnelle et les enseignants ont dû amputer leurs heures d'enseignement au profit du CCF. C'est une perte sèche pour les élèves.

Parallèlement, la note de service parue au BO du 6 mai 2010 démontre une fois de plus la volonté du ministère d'imposer une épreuve de rattrapage inadaptée au niveau du Baccalauréat Professionnel. Rappelons que cette épreuve dite « de contrôle » porte à elle seule un coefficient équivalent à l'ensemble des épreuves du 1<sup>er</sup> groupe, que ses modalités d'organisation et la nature même de ses contenus ne lui laisse de « contrôle » que le nom. L'épreuve de rattrapage ne contribue en fait qu'à augmenter artificiellement le taux de réussite au bac professionnel : avec une progression de 10 points, la session 2009 voyait passer la réussite à 87 %, ce qui permettait alors au Ministre d'argumenter sur le bien fondé de sa réforme de la voie professionnelle avant même qu'elle n'ait été réellement mise en œuvre ! Dans ce domaine, le SNUEP a d'autres propositions permettant de mettre en place une réelle épreuve de rattrapages.

Après maintes demandes du SNUEP-FSU, le ministère a annoncé qu'un bilan serait établi sur la mise en place du contrôle en cours de formation. À l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons toujours connaissance d'aucun bilan. De plus, on peut légitimement s'interroger sur la nécessité de maintenir une épreuve de rattrapage pour des candidats qui n'auront quasiment été évalués qu'en CCF !

Pour le SNUEP-FSU, un diplôme qui atteste d'une qualification professionnelle ne consiste pas en une somme de compétences évaluées successivement au cours de la scolarité mais en la capacité, à la fin de la formation, d'utiliser tout ou partie de certains savoirs spécifiques pour réaliser une œuvre-type de la profession. La redéfinition de l'évaluation doit valider ces savoirs, non plus comme une somme d'examens ponctuels pendant la formation, mais comme une garantie que les élèves maîtriseront non seulement l'ensemble des savoir-faire, mais aussi les savoir-être et connaissances nécessaires à l'exercice de leur futur métier et à leur formation tout au long de la vie. Ces savoirs devront leur permettre de mener une vie de citoyen éclairé et ouvert d'esprit. Le CCF tel qu'il est conçu et qu'il se généralise ne garantit pas ces maîtrises.

Le SNUEP-FSU vous demande donc solennellement d'abandonner cette politique du tout-CCF et de rouvrir le dossier de l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel (CAP, BEP et Bac Pro).

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement au Service Public de l'Éducation et à la qualité de l'enseignement professionnel public.